

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : mardi 12 avril à 18 heures 30

**Date de la convocation** : 6 avril 2022

**Date de l'affichage** : 6 avril 2022

**Présents** : 9    **Représentés** : 4    **Membres en exercice** : 14    **Absents** : 1

**Présents** : Claude AMAN, Véronique AMALRIC, Patrick ANDRIOTI, David BRONCANO, Dolorès CARBONELL, Pierre-Manuel GARCIA, Gisèle JEANET, Valérie MANENT, Fabienne MARTINAGE, Daniel MARTINEZ, Patrick MILANI, Roger SANCHEZ, Robert TURQUAY.

**Pouvoirs** : Pierre-Manuel GARCIA à Fabienne MARTINAGE  
Robert TURQUAY à Fabienne MARTINAGE  
Patrick ANDRIOTI à Claude AMAN  
Gisèle JEANET à Daniel MARTINEZ

**Absent** : Nicolas GAUBERT.

**Secrétaire** : Patrick MILANI

Madame le Maire, Fabienne Martinage a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 9 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie. Madame le Maire déclare la séance ouverte à 18h30. Monsieur Patrick Milani est désigné secrétaire de séance.

### **I – Approbation du compte rendu du procès-verbal de la séance du 3 mars 2022 :**

Le compte rendu n'amenant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

*Accord à l'unanimité*

### **II – Compte rendu des décisions prises par le Maire:**

- Renonciation au droit de préemption :  
Parcelle A 1419 (412+29m2) pour 550 000 €.  
Parcelle A 61 (118 m2) pour 64 000 €.  
Parcelle A 1254 (963 m2) pour 270 000 €.

### **III – Contribution au centre de formation des apprentis :**

Madame le Maire donne lecture du courrier du centre de formation des apprentis de Lézignan-corbières lui demandant une contribution de la commune s'élevant à 100 €.

Part fixe en fonction de la population 50 €

Part variable en fonction du nombre d'apprentis 25 € par apprentis, (2 apprentis Mirepeïssetois)

Madame le Maire propose d'accorder cette contribution.

*Accord à l'unanimité*

### **IV – Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion de l'Aude :**

Madame le Maire indique à ses Collègues que la surveillance médicale des agents de la commune est assurée jusqu'à présent par le service de médecine de prévention et de santé au travail du Centre de Gestion

de l'Aude. Elle explique que le service de médecine du CDG11 articule son action autour de 3 thèmes majeurs :

- la surveillance médicale,
- l'action en milieu de travail,
- la prévention des risques professionnels.

Ainsi, dans le cadre de ses attributions, le service de médecine organise les visites périodiques de surveillance médicale, les visites à la demande de la collectivité, les visites d'embauche et peut intervenir pour une surveillance médicale particulière. Le service de médecine préventive peut également intervenir en matière d'accompagnement et d'information de la collectivité en matière de conditions de travail, d'hygiène des locaux, de protection contre les nuisances et les risques d'accidents ou de maladies professionnelles. Il peut mettre à disposition des intervenants qualifiés sur des actions collectives (ergonomie, qualité de vie au travail, risques psycho-sociaux...).

Elle explique que la convention précédente arrive à son terme et qu'il convient de renouveler l'adhésion. Elle précise que la cotisation annuelle est de 0,45% assise sur la masse salariale de l'année n-1 et que la convention est signée pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.

Après discussions, l'assemblée décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

*Accord à l'unanimité*

### **V – Demande de financement :**

Madame le Maire expose au conseil la proposition de financement qu'il serait nécessaire de réaliser à moyen terme d'un montant de 80 000€ destinée à financer l'aménagement de l'ancienne Maison Rouzeaud. Cet emprunt sera remboursé en 120 mois au taux fixe de 1,60% (10 annuités de 8 720,76 €).

*Accord à l'unanimité*

### **VI – Subventions accordées aux associations locales :**

Madame le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations de la commune comme suit :

4 900 € Comité des fêtes	200 € Comité de lutte contre le cancer
400 € Les Joyeux conducteurs de 2 CV	100 € Amicale des pompiers de Bize
1 100 € Coopérative scolaire	150 € Amicale des donneurs de sang
1 000 € Tennis club la Garenne	300 € Les vieilles canailles
500 € Conseil municipal des élèves	400 € Les chats libres de Mirepeisset
450 € Syndicat de chasse	200 € l'Atelier solaire
225 € Pêche Val de Cesse	200 € Lumin et sens
400 € Boule de la Cesse	200 € Les tambours de la Cesse

*Accord à l'unanimité*

### **VII – Compte de gestion et compte administratif et affectation du résultat**

#### **Compte administratif :**

Madame le Maire présente les résultats de l'exercice 2021.

		Fonctionnement	Investissement	Total cumulé
Résultat de l'exécution	Recettes	603 276,84	202 349,20	805 626,04
	Dépenses	- 493 402,51	- 255 268,65	- 748 671,16
Solde d'exécution		109 874,33	- 52 919,45	56 954,88

Résultat reporté N-1	440 811,90	-155 983,34	284 828,56
----------------------	------------	-------------	------------

Résultat cumulé	550686,23	- 208 902,79	341783,44
-----------------	-----------	--------------	-----------

Restes à réaliser	Recettes	0	60 000	60 000
	Dépenses	0	- 115 048,40	- 115 048,40
Solde des restes à réaliser		0	- 55 048,40	- 55 048,40
Résultat cumulé		550 686,23	-263 951,19	286 735,04

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire se retire de la séance et quitte la salle. Monsieur Daniel Martinez est désigné Président de séance. Le conseil adopte le compte administratif à l'unanimité.

*Accord à l'unanimité*

### **Compte de gestion :**

Madame le Maire,

- Rappelle le Code Général des Collectivités Territoriales et l'exercice 2021,
- Informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Trésorier de Narbonne Agglomération. Après vérification, le compte de gestion établi et transmis par ce dernier, est conforme au CA 2021 de la Commune.
- Certifie l'identité de valeur entre les écritures du CA du Maire et les écritures du compte de gestion (CDG) du Trésorier.

Les écritures du compte de gestion et du compte administratif étant identiques et conformes. Le conseil adopte le compte de gestion à l'unanimité.

*Accord à l'unanimité*

### **VIII – Affectation du résultat de l'exercice 2021 au budget 2022:**

Madame le Maire présente les résultats de l'exercice 2021.

Le résultat cumulé de l'exercice est de + 550 686,23 €

Madame le Maire propose d'affecter ce résultat ainsi :

- Part affectée à la couverture du besoin de financement (cpte 1068) – 263 951,19 €
- Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (cpte 002) + 286 735,04 €

*Accord à l'unanimité*

### **IX – Taux d'imposition :**

Le rôle du conseil municipal est de fixer les taux d'imposition (de la part communale) qui seront appliqués aux bases déterminées par les services de la direction régionale des finances publiques.

Le produit obtenu constitue la recette fiscale directe de la collectivité.

Il revient donc à l'assemblée de voter, pour l'exercice de 2022, le taux de 2 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est à-dire, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Considérant le contexte économique et social difficile, Madame Le Maire propose de reconduire les taux d'imposition de l'année précédente en 2021, ceux-ci n'ont pas augmentés depuis 2009.

Vote : Taxe foncière (bâti) 59,10 %

Taxe foncière (non bâti) 75,55 %

### **X – Budget primitif 2022 :**

Voir tableau ci-dessous. Les deux sections sont équilibrées en recettes et en dépenses.

<b>Dépenses</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
		<b>Dépenses</b>	
Ch. à caractère général	170 000	Matériel	30 000
Ch. de personnel	345 000	Electrification	30 000
Ch. de gestion courante	100 000	Bâtiments	2 000
Atténuations de produits	0	Mairie	2 000
Ch. financières	12 000	Ecole	2 000
Ch. exceptionnelles :	10 000	Epicerie	40 000
Dépenses imprévues	9 797,44	Aire lavage	3 000
Dotations amortissement	237,60	Salle multimédia	15 000
Virement section fonctionnement	220 000	Maison Rouzeaud	125 000
<b>TOTAL</b>	<b>867 035,04</b>	Travaux voirie	50 000
		Dépenses imprévues	7 390,20
		Emprunts	51 000
		Solde négatif reporté	263 951,19
		RAR	115 048,40
		<b>TOTAL</b>	<b>736 389,79</b>
<b>Recettes</b>		<b>Recettes</b>	
Atténuations de charges	4 000	Subventions	86 201
Produits des services	3 500	Dotations :	
Impôts et taxes	370 000	FCTVA	20 000
Dotations et participations	168 800	TA	6 000
Autres produits gestion	34 000	Emprunt	80 000
Excédent de fonction	286735,04	Excédent	263 951,19
<b>TOTAL</b>	<b>867 035,04</b>	Virement	220 000
		Amortissements	237,60
		Recettes RAR	60 000
		<b>TOTAL</b>	<b>736 389,79</b>

### **XI – Divers :**

- Retour sur la soirée Solidarité Ukraine : bénéfice 2 198€ versé à la Croix Rouge.
- Point sur les travaux

COMPTES RENDUS CONSEIL MUNICIPAL

Vu par nous, Maire de la commune de MIREPEISSET

Pour être affiché le 19 avril 2022 à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Fait en mairie de MIREPEISSET

Le 19 avril 2022